

La droite portugaise veut enterrer l'héritage d'Avril 1976 : quand la révision constitutionnelle menace les conquêtes sociales

mercredi 28 mai 2025, par [PAIXÃO Maria J.](#)

Au Portugal, les résultats électoraux récents ont ouvert la voie à une révision constitutionnelle historique qui pourrait sonner le glas de près de cinquante années de progrès démocratique et social. Pour la première fois depuis 1976, une majorité de droite composée du PSD, de Chega et de l'Initiative libérale (IL) détient les clés pour modifier la Constitution sans avoir besoin du consensus traditionnel entre partis du centre.

Cette révision annoncée n'est pas qu'une simple mise à jour technique : elle représente une attaque frontale contre l'esprit égalitaire et solidaire de la Révolution des Œillets. Derrière les propositions de suppression des références au « chemin vers une société socialiste » ou à « l'universalité des services publics », se cache un projet politique radical visant à démanteler les fondements de l'État social portugais.

Alors que l'extrême droite de Chega prône ouvertement le « nettoyage » du pays et que les libéraux rêvent d'effacer toute trace des luttes populaires qui ont bâti la démocratie, cette révision constitutionnelle pose une question cruciale : une Constitution peut-elle survivre à l'esprit qui l'a inspirée ? Maria J. Paixão démontre comment cette offensive conservatrice menace non seulement le texte de la loi fondamentale, mais l'âme même du projet démocratique portugais. [AN]



Affiche de campagne de Chega : « Le Portugal a besoin d'un nettoyage »

Une Constitution peut-elle survivre à l'esprit qui l'a inspirée ?

La Constitution approuvée le 2 avril 1976 est, comme toutes ses semblables, un pacte social. Le texte de la loi fondamentale est le fruit des tensions entre les forces politiques et sociales qui se sont affirmées au cours des deux années qui se sont écoulées entre la révolution d'avril et la fin des travaux de l'Assemblée constituante.

La commotion suscitée par les résultats électoraux était encore palpable lorsque les libéraux ont attisé le feu en promettant d'entamer un processus de révision constitutionnelle. Ce sera,

dans l'histoire de la démocratie portugaise, la première révision constitutionnelle dont l'approbation ne dépend pas de l'accord entre les deux partis du centre traditionnel – le PS et le PSD. En effet, la Constitution de 1976 dispose que les modifications de son texte doivent être approuvées par une majorité des deux tiers des député.e.s en fonction, soit, après ce dimanche, par le PSD, Chega et Iniciativa Liberal (IL).

La Constitution adoptée le 2 avril 1976 est, comme toutes ses semblables, un pacte social. Le texte de la Loi fondamentale est le fruit des tensions entre les forces politiques et sociales qui se sont affirmées au cours des deux années qui ont séparé la Révolution d'avril et la fin des travaux de l'Assemblée constituante. Il s'agit donc d'un projet de société issu des concessions mutuelles des mouvements et des idéologies en présence pendant la longue période ouverte par Avril. Il y est reconnu la propriété privée aux côtés du droit à l'autogestion et à la constitution de coopératives, ainsi que la propriété publique. On y trouve un vaste catalogue de droits civils et politiques, d'inspiration libérale, mais aussi un catalogue ambitieux de droits économiques, sociaux et culturels. Les partis politiques se voient reconnaître la fonction d'organiser et d'exprimer la volonté populaire, ainsi que la mission de mettre en œuvre la démocratie économique, sociale et culturelle par le biais de mécanismes de démocratie participative. Tout le texte constitutionnel contient donc des traces et des fragments d'une pluralité de visions du monde et de projets d'organisation sociale. La Constitution, en son tout, est le produit des confluences et des antinomies entre ces différentes conceptions.

Ainsi, la Constitution est plus qu'un instrument juridique doté d'une valeur normative supérieure : c'est un document historique, un projet utopique, un produit de l'esprit national. Cela ne signifie pas pour autant, soulignons-le, que cette constitution ou toute autre mérite d'être sacralisée. D'ailleurs, les exemples ne manquent pas pour montrer à quel point le fétichisme constitutionnel peut être pernicieux. Il suffit de considérer l'exemple des États-Unis, dont la Constitution, vieille de plus de 200 ans, continue d'être canonisée. Il est toujours déconcertant d'observer les acrobaties intellectuelles auxquelles se livrent les Américains pour réussir à extraire d'un texte du XIX^e siècle des réponses aux problèmes du XXI^e siècle. Pour toute société qui a connu les tumultes de l'Histoire, il est évident qu'aucun texte ne doit lier à jamais les générations présentes aux choix des générations passées.

Il est toutefois important de reconnaître la nature spécifique de la Loi fondamentale. Il ne s'agit pas d'un simple document normatif, mais davantage d'un marqueur à caractère symbolique du type de société que nous souhaitons construire un jour, traversée, comme il ne pouvait en être autrement, par l'histoire des conflits sociaux et politiques qui ont permis d'aboutir au pacte qui a été traduit dans ce texte.

C'est dans cette optique qu'il convient d'examiner le processus de révision constitutionnelle annoncé par l'IL. Nous pouvons nous faire une idée des propositions qui seront avancées par les partis à partir des projets présentés en 2022, dans le cadre du processus de révision alors ouvert par Chega. Les projets soumis par les partis qui constituent désormais la majorité de droite (PSD, IL et Chega) représentent une modification substantielle du texte fondamental, qui ne se limite pas à de simples arrangements esthétiques. En effet, les modifications proposées, en particulier par l'IL et le Chega, impliquent, dans une certaine mesure, une remise en cause du projet de société et du pacte social inscrits dans la Constitution de 1976. Au regard de ce qui vient d'être exposé, il n'y a rien de fondamentalement répréhensible à cela ; les textes constitutionnels ne sont pas gravés dans le marbre. Toutefois, il convient d'être lucide sur ce que représente cette révision constitutionnelle (contrairement à la plupart des précédentes) : une modification profonde du projet de société que les Portugais ont choisi

pour eux-mêmes, ainsi que le rejet d'une certaine histoire de la lutte sociale qui a construit le Portugal que nous connaissons aujourd'hui.

L'obsession quasi frénétique des partis de droite pour la suppression de la référence à la « voie vers une société socialiste » dans le préambule de la Constitution dénote, à deux niveaux, le mépris et le rejet de l'histoire « d'en bas », des mouvements politiques et sociaux qui ont donné naissance à la démocratie portugaise. Comme indiqué plus haut, la Constitution est également un document historique, notamment en ce qui concerne le préambule, qui n'a pas d'effet juridiquement contraignant. Cette référence n'a jamais fait obstacle (depuis l'adoption de la Loi fondamentale) à la reconnaissance de la propriété et de l'initiative économiques privées. Elle constitue donc, comme elle l'a toujours été, un élément symbolique et historique qui ne justifie pas que l'Initiative libérale y accorde autant d'importance, à moins que l'objectif de cette mesure soit d'effacer l'histoire de notre démocratie et de refonder le régime.

En ce qui concerne les conséquences matérielles des modifications du texte constitutionnel, tant le projet de l'IL que celui de Chega présentent une particularité intéressante : tous deux visent à rendre possibles des mesures que ces partis défendent tout en sachant qu'elles sont inconstitutionnelles. Qu'on pense, dès lors, à la proposition de modification des dispositions qui qualifient le système national de santé et celui de l'enseignement de services publics universels. La Constitution a toujours reconnu l'existence aussi bien des services de santé que des établissements d'enseignement des secteurs privé et social. Ce qui est donc en jeu, c'est bien de supprimer la référence au caractère universel des services publics. Il faut également mentionner la proposition visant à supprimer la référence à la fonction de réduction des inégalités sociales des impôts sur le revenu. Enfin, rappelons les propositions visant à introduire dans le texte constitutionnel la castration chimique et la réclusion à perpétuité.

La révision constitutionnelle annoncée ne doit donc pas être prise à la légère. Il se pourrait bien que soit venu le moment où l'esprit d'Avril va exhaler son dernier soupir.

Maria J. Paixão est assistante associée à la Faculté de droit de l'Université de Coimbra et chercheuse dans le domaine du droit climatique. Militante pour la justice climatique au sein de divers mouvements sociaux

P.-S.

Article publié dans Sabado le 25 mai 2025
repris par Esquerda.net

<https://www.esquerda.net/opiniao/pode-uma-constituicao-sobreviver-ao-seu-espirito/95017>